



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### LA COMMISSION EUROPEENNE RENOUVELLE SA RECONNAISSANCE DU SCHEMA VOLONTAIRE 2BSvs POUR LA CERTIFICATION DE LA DURABILITE DES ENERGIES

Paris, le 21 avril 2022 - La Commission Européenne a rendu public le 8 avril dernier sa décision de renouveler pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive, la reconnaissance du schéma volontaire de certification 2BSvs pour l'ensemble du domaine d'application de la RED II\*.

La [publication](#) de la décision d'exécution parue au Journal Officiel de l'Union Européenne reconnaît 2BSvs pour l'ensemble du domaine d'application de la RED II. 2BSvs permet ainsi de démontrer la conformité dite durable au sens de la directive des :

- ✓ Biocarburants,
- ✓ Bioliquides,
- ✓ Combustibles issus de la biomasse,
- ✓ Carburants liquides et gazeux renouvelables d'origine non biologique,
- ✓ Carburants à base de carbone recyclé.

Dans le cadre de l'élargissement du domaine d'application de la RED II, 2BSvs est donc également reconnu pour la certification des acteurs du secteur des combustibles et carburants gazeux issus de la biomasse (biogaz et biométhane).

#### L'importance de la certification

Le schéma volontaire assure la traçabilité des matières premières durables jusqu'à leur transformation en bioénergie, mais également la traçabilité des livraisons aux pétroliers, distributeurs de biocarburants (liquides ou gazeux), ainsi que celle du biométhane jusqu'à son point d'injection dans leur réseau de gaz ; ou celle de l'énergie renouvelable injectée dans les réseaux d'électricité et de chaleur par le biais des unités de cogénération à partir de biogaz.

Suite à l'adoption d'un cycle de certification de 5 ans (audit initial suivi de 4 audits annuels) réalisé par un organisme de certification indépendant approuvé par 2BS, les opérateurs économiques certifiés peuvent ainsi faire valoir la durabilité de leurs productions. Cette certification permet l'accès au marché européen de l'énergie renouvelable, selon les exigences de la directive RED II.

\*RED II : Directive Européenne 2018/2001 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables

## **2BSvs : Un schéma volontaire international leader, accessible à tous les producteurs, fournisseurs, transformateurs et exportateurs**

2BSvs accompagne actuellement 607 opérateurs économiques du secteur agricole et bioénergies, essentiellement en France mais également dans 18 autres pays en Europe et Amérique Latine.

Le process de certification de 2BSvs est adapté aux problématiques rencontrées par les producteurs tout en répondant aux exigences de l'Union Européenne.

### **A propos de 2BSvs**

2BSvs est le schéma volontaire géré par l'association 2BS, créée en 2011.

Etablie à l'initiative des filières françaises de production végétale et de biocarburants, l'association 2BS regroupe les organisations suivantes : AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales), AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs), CGB (Confédération Générale des planteurs de Betteraves), La Coopération Agricole Métiers du Grain, FNA (Fédération du Négoce Agricole), SNPAA (Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole) et Terres Univia (L'Interprofession des huiles et protéines végétales).

Ce consortium de familles agricoles fondatrices permet au schéma volontaire 2BSvs de proposer une certification centrée sur l'adaptabilité, l'écoute et la proximité avec nos opérateurs économiques.

Plus d'information sur [www.2bsvs.org](http://www.2bsvs.org)

---

### **Contact Presse**

Alicia Leclerc | 2BS | 07.87.34.24.58. | [alicialeclerc@2bsvs.com](mailto:alicialeclerc@2bsvs.com)